

Madame le Commissaire-Enquêteur

Suite à notre entretien du 6 novembre 2017, voici les points qui me font refuser l'acceptation du P L U adopté par le conseil municipal (quatre conseillers sont opposés à ce projet).

Pour le secteur 1 AUa :

Il est proposé de 26 à 30 logements, dans le bulletin municipal il est indiqué de 35 à 40 logements, qui faut-il croire ??

Le stationnement, les routes et les trottoirs vont représenter, d'après les obligations définies dans le P L U environ 3000 m<sup>2</sup> à déduire de la surface constructible, les plantations sont aussi à prendre en compte. Il n'y aura pour respecter la densité prévue en population que des immeubles, peu favorable à l'harmonie d'un village rural.

Pour le secteur 1 AUb :

Il est mis en projet un atelier et une salle municipale, mais que devient la parcelle mis en réserve depuis bien longtemps, dans le parc de La Vigne pour cette utilisation. Cette parcelle est désormais incluse en zone N, ce qui paraît être une erreur, son utilisation serait bien plus favorable que dans le secteur de la gare.

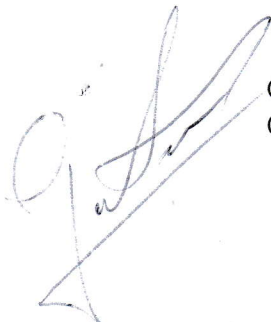
Envisager des immeubles dans la zone habitat est inconcevable dans le périmètre d'un bâtiment historique, une zone pavillonnaire oui.

Un autre problème est à prendre en compte, l'avenue de la gare à partir de la place du Champivert a le tout à l'égout remonté à la station d'épuration par une pompe, qui n'est sûrement pas prévue pour les extensions envisagées. Que deviennent les eaux pluviales, le passage sous la ligne de chemin de fer aura un coût prohibitif, à la charge de qui ??

Il est bien prévu un P U P, mais dans le cadre des restrictions budgétaires qui en réalité va financer ??

Une convention avec la SNCF, ce n'est dans le texte qu'un vœu pieu. !

Beaucoup d'incertitude dans les documents mis à l'enquête publique qui me font craindre le pire lors de la réalisation des projets.



Gérard Galtrand habitant  
Crouy sur Ourcq depuis 60 ans